

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 29 juin 2017

N° 14
Objet : Convention de mise à
disposition individuelle
Provence Alpes Agglomération -
Commune de Château-Arnoux-
Saint-Auban

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARTOLINI Bernard, BAUDOUY MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'à 19h30), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle (jusqu'à 19h40), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles (jusqu'à 19h20), PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, ROCHAT Jacques (jusqu'à 19h39), SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel (jusqu'à la délibération n°15), TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne
BONNET Brigitte a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir de la délibération n° 4)
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
ESMIOL Gérard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à BONNET Martine
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir de la délibération n° 16)
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VILLARD René a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

| | |
|----------------------|------------------------|
| AUZET Guy | SFRECOLA Alain |
| AYMES Bernard | EYMARD Max |
| BALIQUE François | FONTAINE Sonia |
| BARTOLINI Jean-Louis | MUNOZ MALDONADO Julien |
| REINAUDO Patrick, | SEVENIER Jean |
| RONDEAU Daniel | |

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2017

Application agréée E-legalite.com
004-200067437-20170629-14_29062017-DE

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Faisant suite à la fin de la mutualisation du service aménagement urbanisme entre PAA (ex CCMD) et la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, il est nécessaire afin d'assurer la continuité de la mission relative à la gestion du patrimoine de mettre en œuvre une mise à disposition individuelle à compter du 1^{er} juillet 2017 à 50% d'un agent de catégorie A (grade attaché principal) jusqu'au 31 décembre 2017.

| | Collectivité d'origine | Collectivité bénéficiaire | Grade | Quotité de la MaD | Conditions financières |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| 1 | Château Arnoux Saint Auban | P A A | Attaché principal | 50 % | payante |

Le coût pour la collectivité de cette mise à disposition s'élève à 34 411.2 euros. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2017 le coût de ce poste était supporté intégralement par PAA.

Il vous est proposé, d'approuver ce rapport et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2017

Appel à manifestation d'intérêt - 2017
004-200067437-20170629-14_29062017-DE